



**COMMUNE DE VUADENS**

## **Procès-verbal de l'assemblée communale du 11 avril 2016 - approbation**

### **Message à l'intention du Conseil général**

Dernièrement, un membre du Conseil général, en l'occurrence M. Bernard Sudan, m'a fait remarquer que le procès-verbal de l'assemblée communale du 11 avril 2016 n'avait jamais été approuvé et qu'il figurait toujours sur le site communal avec la mention "provisoire".

Je me suis renseigné auprès du Service des communes sur la procédure applicable du fait du passage de l'assemblée communale au Conseil général.

Selon ledit Service, aucune disposition légale ne traite ce sujet. Il recommande néanmoins que le procès-verbal de la dernière assemblée communale soit approuvé par le Conseil général.

J'ai donc contacté M. Emmanuel Déforel et nous avons convenu d'intégrer ce point aux tractanda de la séance du Conseil général du 30 novembre 2016.

L'approbation du Conseil général permettra de rendre ce procès-verbal définitif et de modifier sa publication sur le site communal.

Vuadens, le 15 novembre 2016

Le secrétaire du Conseil général